



Jean Mussey, curé de Longwy et historien de la Lorraine au début du XVIII^e siècle

Fabienne Henryot

► To cite this version:

Fabienne Henryot. Jean Mussey, curé de Longwy et historien de la Lorraine au début du XVIII^e siècle. C. Andriot, F. Henryot, Ph. Martin, Ph. Masson. Longwy, les hommes, la guerre, le fer, Gérard Louis éditeur (Haroué), pp.55-74, 2013, Cahiers d'histoire de la Meurthe-et-Moselle, 4, 978-2-357-630482. hal-00805206v1

HAL Id: hal-00805206

<https://hal.science/hal-00805206v1>

Submitted on 27 Mar 2013 (v1), last revised 23 Jul 2013 (v2)

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Jean Mussey, curé de Longwy et historien de la Lorraine au début du XVIII^e siècle

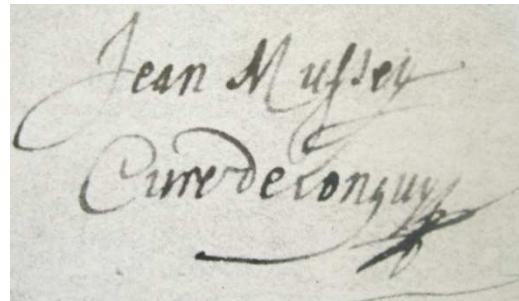
Fabienne Henryot

Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne

LARHRA – UMR 5190 – Équipe RESEA

Jean Mussey¹ est né à Longwy le 17 février 1644. Fils de Ferry Mussey et de Catherine Mathieu, il est issu d'une très ancienne famille longovicienne. Il reçoit les ordres en 1662, puis étudie à l'université de Trèves où il enseigne le latin pendant dix ans. En 1673, il soutient ses thèses de droit canon et est ordonné la même année. En 1675, il est prêtre à Hademar, province de Nassau, où il érige une chapelle à la Vierge. Soucieux des mœurs, il fait chasser une femme débauchée qui partage la vie d'un luthérien lequel, fâché, tente de tuer Mussey. Blessé aux deux jambes, il part prendre les eaux à Aix-la-Chapelle. Le 13 octobre 1679, il est fait curé de Longwy et entre en fonction le 6 novembre. Connu dans la cité pour sa générosité à l'égard de ses paroissiens comme des institutions ecclésiastiques, il projette d'installer un hôpital dans la ville, avec l'encouragement et l'aide matérielle de différents notables, édifice dont la première pierre est posée en 1705. On sait, par la bruyante publicité qu'il fait de lui-même dans certains de ses écrits, qu'il prend en charge sa famille, dote ses nièces, paye des études à ses neveux, héberge enfin ses parents². Il est promu notaire apostolique à une date inconnue. En 1706, la publication à Luxembourg de son *Histoire de Longwy* suscite quelques débats, qui lui valent un « exil » à la cure d'Arrancy, où il achève sa vie en 1712.

Signature de Jean Mussey



Jean Mussey a donc vécu au temps des événements politiques internationaux à l'issue desquels Longwy quitte le giron du duché de Bar pour entrer parmi les possessions françaises, suite aux traités de Nimègue (1679) et de Ryswick (1697). La politique hasardeuse du duc de Lorraine et de Bar Charles IV et les deux occupations françaises des duchés au XVII^e siècle ont en effet entraîné d'importantes modifications de la carte européenne. Lorsque le duc Léopold rentre en possession de ses États en

¹ La biographie de Jean Mussey est reconstituée sur la foi de : A. CALMET, *Bibliothèque lorraine ou histoire des hommes illustres qui ont fleuri en Lorraine et dans les Trois-Evêchés*, Nancy, 1751, col. 681-682 ; C. CLAUTEAUX, *Essai sur l'histoire de Longwy, suivi de considérations relatives à l'industrie et au commerce de cette ville et de notices biographiques sur les hommes illustres qui y ont pris naissance*, Metz, 1829, p. 180-183 ; P. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Dictionnaire biographique lorrain*, Metz, 2003, p. 300 ; A. DIGOT, *Histoire de Lorraine*, Nancy, 1856, t. VI, p. 51.

² C. CLAUTEAUX, *op. cit.*, p. 144-154.

1697, tout est mis en œuvre pour restaurer le lustre perdu de cette contrée : des mesures économiques avantageuses et une brillante vie culturelle et artistique fondent, pour trente ans, un nouvel âge d'or de la Lorraine. C'est alors qu'une nouvelle génération d'historiens, faisant fi des théories édifiées par leurs prédécesseurs français³ ou lorrains⁴, s'empare de l'histoire des duchés et de leurs princes. Le siècle précédent avait été celui d'une histoire partielle, destinée à appuyer les revendications lorraines sur le royaume de France, ou celui de l'édition d'une mémoire « nationale » qui engloberait, selon l'imaginaire des humanistes, tout le temps connu en remontant jusqu'aux Romains voire à Adam lui-même⁵. Cette histoire qui mélange faits historiques et mythologie est définitivement disqualifiée. Si quelques voix s'élèvent encore pour défendre la généalogie fabuleuse des ducs de Lorraine, remontant jusqu'à Charlemagne en passant par Godefroy de Bouillon, elles sont marginalisées et leurs écrits suscitent des débats où l'ironie n'est pas absente⁶. Une nouvelle vérité, déjà largement pressentie au milieu du XVII^e siècle, s'installe suite aux travaux de Benoît de Toul et de Charles-Louis Hugo, respectivement capucin à Toul et prémontré à Étival. Le premier publie en 1704 à Toul *L'origine de la très illustre maison de Lorraine, avec un abrégé de l'histoire de ses princes* ; le second, un *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la maison de Lorraine* (Berlin, 1711). Tous s'accordent à reconnaître pour chef du lignage lorrain Gérard d'Alsace au XI^e siècle, et non plus Godefroy de Bouillon, Pharamond le gaulois ou Priam roi de Troie.

La génération des érudits des quinze premières années du XVIII^e siècle a donc renoncé à faire de la Lorraine l'héritière triomphante de l'ancienne Austrasie, avec laquelle elle n'a plus en commun qu'une portion de territoire, sans lien dynastique. Pourtant, en 1712, Jean Mussey, publiant sa *Lorraine ancienne et moderne ou l'ancien duché de Mosellane, véritable origine de la maison royale et du duché moderne de Lorraine, avec un abrégé de l'histoire de chacun de ses souverains*, est persuadé qu'il est possible de concilier les deux « systèmes généalogiques ». L'ouvrage, qui compte 379 pages d'un style souvent laborieux, est publié sans adresse typographique, mais très vraisemblablement grâce aux presses de Jean-Baptiste Cusson, imprimeur nouvellement installé à Nancy⁷. Jean Mussey décède en décembre 1712 – le jour exact n'est pas connu ; son corps est ramené à Longwy et enterré en grande pompe dans le chœur de l'église Saint-Dagobert qu'il avait fait édifier à partir de 1683, au temps où il était curé de la ville. Le 17 décembre, son traité est pris à partie et censuré par le Parlement de Paris. L'a-t-il su ? Ce n'est pas certain.

³ Par exemple : L. CHANTEREAU-LEFEBVRE, *Considérations historiques sur la généalogie de la Maison de Lorraine*, Paris, 1642 ; J. VIGNIER, *La Véritable origine des très illustres maisons d'Alsace, de Lorraine, d'Auſtriche, de Bade et de quantité d'autres..., le tout vérifié par tiflres, chartres, monuments et histoires authentiques*, Paris, 1649.

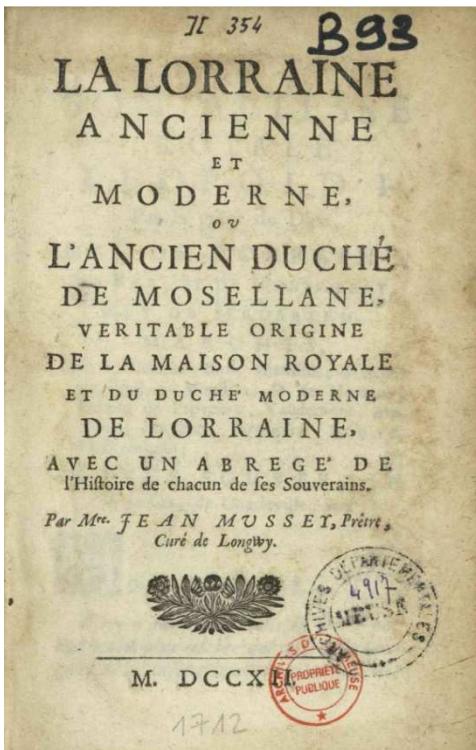
⁴ Parmi les plus importants, citons S. CHAMPIER, *Le recueil ou Croniques des hystoires des royaulmes d'Austrasie ou France orientale dite a present Lorryne*, Lyon, 1510 ; R. de WASSEBOURG, *Premier volume des antiquitez de la Gaule Belgique, Royaulme de France, Austrasie et Lorraine...*, Paris, 1549 ; J. D'AUCY, *Epitome des gestes des soixantes trois ducz de Lorraine depuis Lother jusques au present treshault et trespuissant Charles troisieme du nom* (B.M. Nancy : ms. 1696) ; F. de ROSIERES, *Stemmatum Lotharingiae ac Barri ducum tomi septem*, Paris, 1580 ; J. SALEUR, *La Clef ducale de la sérénissime... Maison de Lorraine, laquelle donne une ample ouverture à l'antiquité, excellence et générosité de la noblesse des alliances... et actions héroïques des ducs et princes du sang lorrain*, Nancy, 1663... Sur leurs méthodes et leurs théories, voir A. CULLIÈRE, *Les écrivains et le pouvoir en Lorraine au XVI^e siècle*, Paris, 1999 ; F. HENRYOT, *Livres et lecture dans les couvents mendians (Lorraine, XVI^e-XVIII^e siècles)*, Genève, 2013, p. 446-469.

⁵ A. CULLIÈRE, *op. cit.*

⁶ Voir par exemple Vincent de Nancy, *Histoire fidelle de S. Sigisbert XII roy d'Austrasie, et III. Du nom. Avec un abrégé de la vie du roy Dagobert son fils. Le tout tiré des antiquitez austrasiennes*, Nancy, 1702. A. Chevrier (*Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres de Lorraine*, Bruxelles, 1754) en dira : « auteur fabuleux, [...] les volumes qu'il a pris la tâche d'écrire, sur l'histoire de Lorraine, ne méritent ni d'être lus, ni d'être réfutés ».

⁷ Adressée proposée par A. RONSIN, « Un grand imprimeur lorrain : le parisien Jean-Baptiste Cusson », *Hommage de la Lorraine à la France à l'occasion du bicentenaire de leur réunion*, Nancy, 1966, p. 321-333.

Frontispice de *La Lorraine ancienne et moderne*, 1712.



Jean Mussey s'impose donc comme le dernier avatar d'une longue série de généalogistes et historiens rêvant d'une histoire de la Lorraine prouvant sa souveraineté, sa puissance et la vertu de ses princes. On se propose ici d'examiner son projet et ses méthodes historiographiques, les théories qu'il défend, enfin la réception de son ouvrage et les débats qu'il a suscités, afin d'éclairer le rapport entre érudition, construction de l'histoire et sentiment national en Lorraine au début du XVIII^e siècle.

Le projet de Jean Mussey

L'ambition de Jean Mussey est double : démontrer, d'une part, que les Longoviciens sont Lorrains depuis des temps immémoriaux, malgré les vicissitudes géopolitiques récentes, et d'autre part, que le cœur de la Lorraine bat à Longwy, sa véritable capitale historique. Jean Mussey, sous couvert d'histoire, conte une fiction empruntant différents éléments aux théories généalogiques et historiques des XVI^e et XVII^e siècles et ajoutant de nouvelles interprétations aux fins de replacer Longwy au cœur de l'histoire ducale, c'est-à-dire au cœur de l'histoire tout court. Il dessine une géographie ducale imaginaire, fondée sur des pôles et des périphéries, une répartition des lieux de pouvoir et des symboles forts (châteaux, citadelles) entièrement fantasmatisques. Il réécrit aussi la chronologie et la succession des strates historiques pour parfaire sa démonstration et lier ensemble la *Lorraine ancienne*, celle des Francs, des Mérovingiens et des Carolingiens, avec la *Lorraine moderne*, celle de la dynastie régnante, issue – il ne le conteste pas – de Gérard d'Alsace. Cette invention historique n'est sans doute pas consciente : Mussey se tient pour historien et veut établir une vérité indiscutable. Il maîtrise correctement, sinon les méthodes, du moins le vocabulaire

épistémologique attendu de tout érudit du début du XVIII^e siècle. Ses réseaux d'information et l'accès à la documentation qu'il signale avoir utilisée ne sont pas connus et il n'est donc pas possible de reconstituer sa place au sein de la République des Lettres. Mais l'histoire qu'il écrit est celle d'une « patrie » au sens où les dictionnaires anciens l'entendent alors : celle du lieu où l'on est né, où l'on a pris racine, que l'on se doit de défendre et de servir⁸. Il s'agit donc, nécessairement, d'une histoire orientée.

La Lorraine ancienne et moderne est, avant tout, un ouvrage patriotique. Conformément à la tradition littéraire, Jean Mussey dédie l'ouvrage à Léopold de Lorraine, empruntant à la rhétorique ancienne son style ampoulé et le propos, vantant les mérites des ancêtres des ducs. L'ascendance de Léopold, selon notre curé, est « le plus précieux de ses trésors ». Or, il a relevé dans les différentes écoles historiques une importante contradiction : en recourant à la figure de Godefroy de Bouillon issu des comtes de Boulogne et des ducs de Brabant, des historiens comme Jean d'Aucy ont « placé des souverains d'un sang étranger sur le trône de Lorraine, lequel a toujours subsisté dans sa souveraineté, depuis les premiers rois des Gaules, & n'a jamais manqué de princes dans son ancienne race royale ». D'autre part, les historiens récents de la Lorraine, en rattachant la dynastie à Gérard d'Alsace, ont convoqué sur le trône lorrain un étranger, alors que ce prince était plus mosellan qu'alsacien et que son titre « d'Alsace » ne correspond pas à un territoire mais à un « titre particulier »⁹. La difficulté à résoudre est celle de la continuité territoriale et dynastique. Il faut, pour Mussey, que les princes lorrains aient régné sans discontinue, depuis Pharamond roi des Gaules et descendant des troyens¹⁰, sur leur territoire. L'enjeu n'est pas celui de la légitimité des ducs que personne ne conteste, mais celui d'une certaine représentation de l'histoire, qui s'écrit d'une traite entre une origine glorieuse et le prince contemporain. Ce rêve, abandonné depuis deux ou trois décennies en Lorraine, a sans doute été réactivé chez Mussey par le retrait de Longwy des territoires ducaux, et le sentiment d'être orphelin, comme privé d'histoire. D'une certaine manière, par cet ouvrage, Jean Mussey implore le duc de Lorraine d'accepter encore Longwy et les longoviciens, désormais Français, parmi ses sujets. La solution, pour Mussey, consiste à retenir Gérard d'Alsace comme fondateur de la maison ducale, mais comme successeur de saint Arnoul, et non d'Alhic duc d'Alsace (comme le propose Benoît de Toul par exemple). Il affirme aussi que la Lorraine passa héréditairement aux descendants de Gérard, qui fonda le duché moderne de Lorraine. Toute l'argumentation repose finalement sur la distinction (rejetée par les autres historiens) entre la Haute-Lorraine et la Lorraine Mosellane (espace compris entre Metz et Trèves, entre Moselle et Rhin), qui a donné son titre à l'ouvrage.

Cette continuité dynastique est indispensable pour fonder la geste ducale. Mussey croit fermement à la transmission des valeurs et des vertus par le sang. Lui-même expose dans son *Histoire de Longwy* qu'il est d'une famille « de race blonde, grande de corps, à hauts et larges fronts ; ne connoissant ni gens contrefaits, ni maladieux, & moins encore gens tachés d'infamie ou de vie reprochable »¹¹.

Il en va de même chez les ducs de Lorraine : les cinq ou six premières générations de « ducs » ont posé les bases indestructibles de l'identité lorraine : bravoure militaire, catholicisme, indépendance territoriale. Mussey s'ingénie par exemple à prouver que

⁸ A. FURETIÈRE, *Dictionnaire universel contenant généralement tous les mots françois tant vieux que modernes*, La Haye, 1690, t. 3 (non paginé).

⁹ *La Lorraine ancienne et moderne...*, op. cit., p. 85-94.

¹⁰ *Ibid.*, p. 373-379.

¹¹ *Histoire de Longwy et de la famille bourgeoise de Mussey jusqu'en 1706 par Jean Mussey curé de Longwy*, nouvelle édition avec notes et index alphabétique par H. de Dartein, Nancy, 1898, p. 157.

parmi les compagnons de Clovis baptisés avec lui se trouvait Vambert, arrière petit-fils de Pharamond et « duc de Lorraine » installé dans l'actuel duché. Ce prince, ainsi associé à un épisode fondateur de l'identité chrétienne de la France, est à l'origine de l'« établissement de la foi de Jésus Christ dans la Lorraine et son inviolable observation depuis treize siècles jusqu'au tems présent, sans aucune tache d'hérésie »¹². De cet événement découle l'héroïque et continue défense du catholicisme par les princes lorrains, par leur dévotion, par la lutte contre les hérésies et les blasphémateurs, par l'encouragement des communautés religieuses, enfin par leur participation aux guerres saintes (tels Thierry petit-fils de Gérard d'Alsace au XII^e siècle, Antoine au XVI^e siècle ou Charles V au XVII^e). « En un mot, la grande piété des Princes qui ont occupé le Trône de la Maison Royale de Lorraine, depuis Vambert jusques au temps présent ; leurs sages ordonnances & leur grand zèle pour le soutien de la Foy de Jésus Christ Apostolique et Romaine, ont si bien conservé cette province dans la première pureté de la Religion, qu'il faut convenir que la Lorraine a cet avantage sur toutes autres Nations, que pendant treize siècles entiers, & depuis sa sortie du Paganisme pour entrer dans le giron de l'Eglise, jamais aucune hérésie ny aucune fausse Religion na pu mettre le pied dans ses Etats, quoiqu'elle se soit vuë, particulièrement dans les derniers siècles, environnée de toutes parts, de Luthériens du côté de l'Allemagne, de Religionnaires du côté de la France... »¹³.

D'après Mussey, le duc suivant, Anselbert, érige le territoire en duché de Mosellane, reconnu par les autres puissances, ce qui lui confère une totale indépendance à l'égard des autres pays européens. On peut lire ainsi, sur le mode de l'épopée, une réécriture de l'histoire récente des duchés, où les allusions, plus ou moins conscientes, aux événements contemporains, sont nombreuses. Le prince Martin, fils de saint Clou et cousin de Pépin de Herstal, participe à la guerre contre le roi de France Théodoric, pour aider Dagobert à conserver la couronne d'Austrasie. Plus tard, Gérard III réunit l'ancien duché de Mosellane, le comté de Longcastre, le Sargau inférieur et supérieur, le duché de Haute-Lorraine avec les comtés de Chaumontois, de Saulnois, de Lunéville, de Bitche, de Remiremont, d'Épinal, de Saintois, de Châtenois et de Vaudémont, ce qui fait de lui le « père de la patrie »¹⁴. Jean Mussey rappelle avec force, tout au long d'une « Disceptation historique, si Charles de France a été Duc de la Lorraine moderne ou non ? » que la Haute-Lorraine, donc la Mosellane, n'a jamais été sous souveraineté française¹⁵. L'allusion aux récentes occupations françaises (1645-1661 puis 1670-1697) est nette.

En second lieu, le projet de Jean Mussey relève aussi de la géographie. Au moment où Léopold restaure la fonction de capitale de Nancy, ses institutions politiques, et développe parallèlement une cour et un personnel curial important à Lunéville, deux villes relativement éloignées de Longwy, l'érudit curé cherche à revaloriser sa propre cité dans l'histoire de la formation des duchés de Lorraine. Dans la notice consacrée à Gérard d'Alsace et qui ouvre son recueil en dépit de toute logique chronologique, Jean Mussey s'attarde sur le berceau de ce prince. Il le fait naître à Bouzonville, soit au nord de la Lorraine¹⁶, au cœur de l'ancien duché de Mosellane. Dans l'héritage territorial de Gérard d'Alsace se trouve le compté de Longcastre, futur Longwy, au centre géométrique de ce duché de Mosellane. Mussey s'attache alors minutieusement à délimiter ces entités, à grand renfort de cartulaires et documents anciens.

¹² *La Lorraine ancienne et moderne..., op. cit.*, p. 29.

¹³ *Ibid.*, p. 38.

¹⁴ *Ibid.*, p. 168.

¹⁵ *Ibid.*, p. 116-124.

¹⁶ *Ibid.*, p. 18.

Remontant ensuite à l'empire romain, Mussey entend démontrer que le Titelberg, ou « Mont-Tite », ancien camp romain où on aurait retrouvé des monnaies datant des quatre premiers siècles de l'empire et diverses substructions d'édifices, situé face à Longwy, a été le premier chef-lieu du duché de Mosellane. L'origine de la lignée des ducs de Lorraine est celle d'une famille de guerriers : Pharamond au V^e siècle, Clodion le Chevelu, en particulier. L'histoire de ces guerriers et celle de Longwy se déroule parallèlement. Alberon, fils de Clodion, fait édifier le château de Longcastre à partir des restes de la fortification romaine du Titelberg. L'historien se fait archéologue : le réemploi est visible par « ce que l'on a reconnu dans la démolition qu'on en a fait dans ces derniers temps [vers 1680] par les carreaux monstrueux de ses revêtemens qui y avoient été employez, & qui etoient brûlez d'un côté seulement »¹⁷. Il se rappelle y avoir vu avant sa démolition, tous les caractères d'une place d'armes, les habitations de gens de cour « toujours en état d'accompagner leur Souverain en tous ses voyages », un « fort Donjon », « un Palais magnifique ayant une grande Salle, une Chapelle Castrale, de vastes écuries, & tous les appartemens convenables pour la résidence d'un prince »¹⁸. Il ne fait donc aucun doute, à ses yeux, qu'il s'agit d'un palais princier. Il analyse ensuite la chronique de Frédegaire où il est question d'une ville, *Locosium*, où a eu lieu un combat entre Pépin et Ebroin. Il pense qu'il s'agit de Longwy, se fondant sur une (discutable) tradition orale et s'estime « ravi que pour la première fois le nom [de Longwy] paroisse sous la plume d'un si ancien Ecrivain, & par un si bel endroit de l'Histoire, qui fasse à mon Pays natal le théâtre de ces grandes actions, qui ont couronné S. Dagobert et le Duc Martin des palmes dans le Ciel ». La profession de foi patriotique ne saurait être plus explicite. La ville aurait alors été édifiée par le duc Martin au VII^e siècle¹⁹, également fondateur du Mont-Saint-Martin, ce qui lui confère une antiquité autrement plus importante que celle de Nancy, qui n'est pas antérieure au XI^e siècle. Cette manipulation de la géographie est un élément classique des théories sur la légitimité des territoires : au même moment, des historiens lorrains s'entreprendent sur la question de savoir si Grand n'aurait pas été la capitale du diocèse des Leuques avant Toul, théorie qui aurait d'immenses conséquences sur le pouvoir des évêques de Toul dans une partie des Vosges²⁰.

Pratiques documentaires et faiblesses méthodologiques

Il faut souligner, dans ces constructions érudites, la mauvaise foi de l'historien, qui reprend à son compte et les méthodes de la critique historique née à la fin du XVII^e siècle, et les textes les plus communément sollicités pour écrire l'histoire des duchés. Ces deux partis-pris confèrent à Jean Mussey une crédibilité de surface : tout, dans son ouvrage, respire la confrontation des « auteurs » et le recours à des chartes anciennes. Cependant, la faiblesse de ses raisonnements est lisible dans son habitude de se ranger à l'avis du plus grand nombre, sans retourner systématiquement aux documents originaux. Ainsi, à propos de l'origine de Gérard d'Alsace, Mussey compare les auteurs à la recherche de contradictions, notamment Raimbert de Verdun auteur de *Fragments d'histoire* au XI^e siècle, et Richard de Wassebourg, auteur en 1549 des *Antiquitez de la*

¹⁷ *Ibid.*, p. 25.

¹⁸ *Ibid.*, p. 26.

¹⁹ *Ibid.*, p. 59-60.

²⁰ Ph. MARTIN, « Définir le diocèse. Débats en Lorraine à propos d'une définition (vers 1690 - vers 1730) », G. Chaix (dir.), *Le diocèse. Espaces, représentations, pouvoirs France, XV^e - XX^e siècle*, Paris, 2002, p. 329-354.

Gaule Belgique, lequel « nous fournit une preuve plus que suffisante de ce nous avons avancé ». Enfin, il trouve confirmation de son propos dans la *Cosmographie universelle* de Sébastien Munster (1544) et dans « ce qui est rapporté dans l'*Opus historicum* de Conrad de Peutinger²¹ ». Au final, Mussey a tout de même pris le temps d'éplucher plusieurs dizaines de chroniqueurs et historiens médiévaux et modernes, tels Trithème et son *De origine Gentis Francorum*, Grégoire de Tours, Robert Gaguin, les *Annales de Saint-Berthin*, Sigebert de Gembloux irremplaçable historien de l'Austrasie au XII^e siècle, les chroniqueurs Albéric de Trois-Fontaines, Jean de Bayon, Laurent de Liège ; les *Annales du Hainaut*, et tant d'autres. Les historiens contemporains, comme le flamand Aubert Le Mire ou le français Scipion Du Pleix sont également mis à contribution. Il s'agit, peu ou prou, du corpus traditionnel de sources de l'histoire lorraine, déjà exploité par Wassebourg, le P. Donat de Nancy ou le P. Vincent²². De la sorte, Jean Mussey rejoint une communauté de lecteurs savants qui, entre 1650 et 1750 approximativement, lisent et relisent sans cesse les mêmes textes en vue de les interpréter et d'en déduire des vérités changeantes sur l'histoire des duchés. Jean Mussey écrit ainsi, à propos du baptême de Vambert avec Clovis, qu'il se fonde sur Vipon, auteur d'une histoire de Conrad le Salique empereur²³, et qui laisse entendre, de manière allusive, que des « Lorrains » se trouvaient alors dans l'entourage de Clovis. La déduction peut paraître discutable ou imprudente à l'historien du XXI^e siècle, elle est monnaie courante aux XVII^e et XVIII^e siècles.

Plus gênante est l'ignorance que Mussey professe des historiens contemporains. Elle est probablement feinte. Pouvait-il méconnaître les travaux de Jérôme Vignier et ceux, plus récents, de Benoît Picart et de Charles-Louis Hugo, alors même qu'il cite l'*Histoire fidelle de saint Sigisbert XII roy d'Austrasie* (Nancy, 1702) de Vincent de Nancy ? Mais il s'obstine à ne jamais les mentionner, sans toutefois se priver du plaisir de piques acidulées visant vraisemblablement ses contemporains. Par exemple, à propos du titre « d'Alsace » de Gérard et de ses descendants, il écrit : « Les historiens modernes sont penetrez avec justice de cette persuasion, que la véritable origine de la maison de Lorraine ne se peut tirer que de ce côté-là. Il y en a même qui sur ce principe ont fait diverses tentatives pour la démêler dans quelque noble Famille de cette Province mais ils ont travaillé fort inutilement, parce qu'ils ont regardé cette qualité d'Alsace comme un titre relatif au pays de la naissance des Princes dont ils traitoient : au lieu c'était un titre particulier... »²⁴. La remarque s'adresse probablement à Benoît de Toul qui, contrairement à Mussey, oppose les ducs héréditaires et les ducs bénéficiaires, considérant qu'avant Gérard d'Alsace, la Lorraine n'était qu'une sorte de gouvernement et que la succession héréditaire des duchés a commencé avec ce prince²⁵. Mais Jean Mussey préfère, pour des raisons stratégiques, ignorer les travaux de ses contemporains et succéder directement à Jacques Saleur, généalogiste sous le règne de Charles IV²⁶, plutôt qu'à Benoît de Toul et Charles-Louis Hugo, prélat autrement plus imposant, par sa

²¹ K. PEUTINGER, *De Mirandis Germaniae antiquitatibus*, Strasbourg, 1530.

²² F. HENRYOT, *op. cit.*

²³ J. PISTOR, *Rerum germanicarum veteres jam primum publicati scriptores VI... In quibus praeter reliquos, Wippo de Conradi Salici imp. vita : & tres antiquitatum Fuldensium, diu desiderati libri, inveniuntur*, Francfort, 1607.

²⁴ *La Lorraine ancienne et moderne...*, *op. cit.*, p. 85.

²⁵ Benoît de Toul, *Supplément à l'histoire de la maison de Lorraine*, imprimée à Toul en 1704 ; avec des Remarques sur le traité historique et critique de l'origine et la généalogie de cette illustre maison, imprimé à Berlin en 1711, Toul, 1712, p. 48 et 50.

²⁶ J. SALEUR, *op. cit.*

finesse, son écriture et ses réseaux savants et politiques²⁷, aux côtés desquels il serait moins crédible.

Dès lors, la critique historique n'a manqué de tirer à boulets rouges sur Mussey et sa *Lorraine ancienne et moderne*. Frappé d'interdit dès sa sortie de presse, l'ouvrage n'a bénéficié d'aucune recension dans les journaux savants et bibliographiques. Un contemporain de Mussey, qui a peu goûté son ouvrage, fait remarquer ironiquement : « Nous vivons dans un siècle, où il me semble que les hommes ne sont pas bestes ; je m'estone cependant que dans une province assé féconde en gens d'esprit, pas un n'ayt critiqué ces notions, que je qualifie à bon droit de visions nouvelles, parce que personne avant Mr Mussey ne s'est avisé d'en avoir de pareilles »²⁸. L'ouvrage est seulement cité par l'abbé Le Long dans sa *Bibliothèque historique de la France*²⁹. Dom Calmet, fort critique, écrit quant à lui au milieu du XVIII^e siècle : « il essaie de concilier l'ancien système avec le nouveau sur l'origine de la Maison de Lorraine, jusqu'ici son sentiment a eu peu d'Approbateurs, n'a pas fait, & ne fera pas, fortune dans la république des Lettres »³⁰. Le jugement est sans appel. C'est seulement dans l'édition de 1772 de la *Méthode pour étudier l'histoire* de l'abbé Langlet du Fresnoy que Mussey fait son apparition – la première édition, de 1712, ne pouvait pas déjà mentionner l'ouvrage du curé de Longwy. L'auteur écrit avec condescendance : « Cet ouvrage suit, à peu de choses près, le système de Wassebourg et de Rosières, auteurs justement décriés chez les savants. Mais quoique ce volume de M. Mussey soit incomparablement plus petit que ceux de ces deux historiens [Benoît de Toul et Charles-Louis Hugo], tout homme judicieux sera néanmoins beaucoup plus long-temps à le lire. Ce M. de Mussey étoit un bon homme, capable de copier, mais incapable de travailler d'original »³¹. Tout semble dit : la paraphrase indigeste effectuée par Mussey, une certaine incompétence, son désir de plier le temps et l'espace à une grande cause politique en laquelle il est le seul à croire³².

Le XIX^e siècle, qui voit s'épanouir l'histoire régionale, l'édition de documents anciens et de monographies nouvelles sur les anciens duchés, ne manquent pas de « redécouvrir » Mussey et sa *Lorraine ancienne et moderne*. Les passions autour de l'origine de la dynastie lorraine se sont éteintes, et il paraît difficile de prêter foi aux théories de Mussey. L'éditeur de l'*Histoire de Longwy*, en 1898, écrit avec indulgence dans son avertissement : « l'auteur, originaire de Longwy et plein d'amour pour sa ville natale, se laisse dominer par ce louable sentiment qui doit faire suspecter son impartialité »³³.

²⁷ Sur Charles-Louis Hugo, voir M. TAILLARD, « Charles-Louis Hugo (1667-1739), abbé d'Etival, historiographe de la Lorraine », D.-M. Dauzat et M. Plouvier (dir.), *Les Prémontrés et la Lorraine*, Paris, 1998, p. 293-304.

²⁸ BnF, ms. fr. n. acq. 22319 : *Anti-Mussey, ou La critique du livre de M. Mussey sur l'origine de la maison de Lorraine, imprimé en 1712, par M. François-Mathieu de Ballieux*, fol. 18v.

²⁹ J. LE LONG, *Bibliothèque historique de la France, contenant le catalogue de tous les ouvrages, tant imprimez que manuscrits, qui traitent de l'histoire de ce roïaume ou qui y ont rapport*, Paris, 1719, notice 10472.

³⁰ A. CALMET, *op. cit.*, col. 682.

³¹ N. LANGLET DU FRESNOY, *Méthode pour étudier l'histoire, avec un catalogue des principaux historiens, accompagné de remarques sur la bonté de leurs ouvrages et sur le choix des meilleures éditions*, Paris, 1772, t. 14, p. 260.

³² Le patriotisme lorrain des Longoviens s'est progressivement éteint au début du XVIII^e siècle ; un certain nombre de querelles prouveraient plutôt qu'ils étaient conscients d'appartenir au Royaume de France (J.-M. LEJUSTE, « Une province divisée par son recrutement : la province Saint-Nicolas de Lorraine », C. Galland, F. Guilloux, P. Moracchini (dir.), *Les récollets (1612-2012) : enquête autour d'une identité franciscaine*, à paraître. En revanche, il y a bien eu dans la Lorraine de la première moitié du XVIII^e siècle un véritable patriotisme lorrain, contre la France : M. MANHARD, « Peut-on parler d'une résistance régionaliste en Lorraine au temps de Stanislas Leszczynski ? », *Annales de l'Est*, 2011, n° 1, p. 253-268.

³³ *Histoire de Longwy et de la famille bourgeoise de Mussey..., op. cit.*

Ces critiques, on l'a vu, sont loin d'être infondées. Les fantaisies historiographiques de Mussey ont non seulement alerté les historiens de tous temps, mais aussi, dès 1712, les autorités juridiques et diplomatiques soucieuses de préserver entre la Lorraine et la France des relations pacifiées. Il est toutefois difficile de dire si Mussey a volontairement et consciemment adressé une provocation à la France, ou s'il a seulement suivi une lubie d'historien déchiré par la perte de son passé. À l'appui de la première alternative, le fait que l'imprimeur Cusson, sans doute sensible à la portée dévastatrice de l'ouvrage, a préféré prudemment supprimer son nom et son adresse de la page de titre ; du reste, ni Mussey ni l'éditeur n'ont demandé de permission d'imprimer, certains, sans doute, qu'elle leur serait refusée. Pourtant, si Mussey ne se cache pas d'être anti anti-français, tout dans son traité, dans ses innombrables contradictions ou assertions invraisemblables, témoigne d'une sorte de désespoir. Toutefois, les pouvoirs politiques n'ont pas perçu le livre de cette manière.

L'ouvrage face à la censure

La critique historique se double en effet d'une polémique politique. Si, dans les années 1710, le livre de Mussey semble être relativement passé inaperçu en Lorraine (nous n'en connaissons pas de censure par la Cour Souveraine de Lorraine, par ailleurs attentive à la circulation du livre dans les duchés³⁴), c'est en France que sa réception a fait le plus de bruit.

La France considère d'un très mauvais œil ce traité, rempli d'allusions capables de rallumer les conflits à peine apaisés avec la Lorraine. En effet, les théories généalogiques rattachant les princes régnants à Gérard d'Alsace avaient aussi l'avantage de ne pas provoquer la susceptibilité de la France, en empêchant toute discussion sur les limites territoriales et les liens familiaux entre les deux dynasties. Celles-ci, du reste, cherchent à entretenir des relations diplomatiques paisibles. Les théories de Jean Mussey ont tout pour rallumer des querelles : faire de la Maison de Lorraine une branche de la Maison de France, donner aux princes lorrains le statut de Maison royale, agrandir les limites des duchés en revendiquant des territoires français... Le brûlot le plus dangereux est, sans conteste, cette maladroite digression qui, suite à la biographie de Léopold Ier, s'intitule : « titre de Maison Royale dû à la Famille de Lorraine »³⁵ et qui doit être « la fin glorieuse et le couronnement de mon travail & de la généalogie que j'y ay établie ». C'est une véritable déclaration de guerre à la France.

Ces provocations, considérées comme « portant atteinte à l'autorité du royaume en rehaussant la Lorraine, son origine et la légitimité de certaines de ses prétentions », provoquent immédiatement un arrêt du Parlement de Paris, ordonnant la suppression de l'ouvrage de Mussey, ainsi que de trois autres titres³⁶ : le *Traité historique et critique sur l'origine et la généalogie de la Maison de Lorraine* (Berlin, 1711) publié par Charles-Louis Hugo sous le pseudonyme de Baleycourt ; et du même, les *Réflexions sur deux ouvrages nouvellement imprimez, concernans l'histoire de la Maison de Lorraine, Lettre*

³⁴ Ce que montre, par exemple, la disgrâce de Charles-Louis Hugo en 1711, dont le livre a été censuré, puis celle d'Augustin Calmet en 1727 à la parution de *l'Histoire ecclésiastique et civile de Lorraine* (A. DIGOT, *Notice biographique et littéraire sur dom Augustin Calmet*, Nancy, 1860, p. 51-61).

³⁵ *La Lorraine ancienne et moderne...*, op. cit., p. 371-372.

³⁶ Arrêt du Parlement qui ordonne la suppression de quatre livres concernant la généalogie de la maison de Lorraine, Paris, 17 décembre 1712.

première et seconde, apologie du *Traité historique* qui avait provoqué quelques remous dans la communauté savante lorraine et française³⁷. Dans cette censure, le cas de Mussey est considéré comme le plus grave car il attaque la souveraineté du roi de France sur le duché de Bar ; d'autre part, il construit un système qui fait remonter la maison de Lorraine jusqu'aux premiers rois de France, par une filiation un peu différente de celle établie par les généalogistes du XVI^e siècle, mais aboutissant au même résultat. L'arrêt fait remarquer l'obsolescence de cette théorie, ses origines obscures aux « temps de trouble et de confusion », par des Guisards acharnés tel François de Rosières, lui-même condamné dès 1583 pour ses théories qui légitimaient les prétentions des ducs de Lorraine sur la couronne de France³⁸. Les experts chargés de la censure relèvent, parmi les travers de l'ouvrage de Mussey, le fait que Mérovée est décrit en usurpateur, ce qui ébranle les fondements mêmes du royaume de France. Mussey revient à une « fable [...] qui ne doit sa naissance qu'à l'imagination téméraire de quelques auteurs du seizième siècle ». Il faut souligner que comme en 1583 pour François de Rosières obligé de se rétracter devant le Conseil du Roi, le reproche fait à Mussey par le Parlement est d'ordre politique, et non pas de nature érudite. De même que personne, à la fin du XVI^e siècle, n'avait reproché à Rosières d'avoir fabriqué des faux, mais seulement d'avoir attenté au prestige de la France, le curé longovicien est montré comme un opposant à la souveraineté française. Alors que dans le cas de Charles-Louis Hugo, c'est bien le procès d'un faussaire qui a intentionnellement transformé des preuves de la souveraineté lorraine sur différents fiefs qui appartiennent en fait à la France. Hugo a détruit, dans son ouvrage, la thèse de l'origine commune des maisons de France et de Lorraine mais en tenant un discours considéré « injurieux à la Majesté de nos Rois » et fondé sur « l'injustice, la violence, la fraude, l'artifice » à propos des actes des rois de France avec un « esprit d'aigreur et de haine ». Ces quatre ouvrages sont supprimés et leurs possesseurs sont obligés de remettre leurs exemplaires au Greffe de la Cour de Parlement. Ils sont enfin interdits de vente par les libraires, à peine pour ceux-ci de mille livres d'amende³⁹.

Comme nous ignorons la date exacte de parution de *La Lorraine ancienne et moderne* au cours de l'année 1712, nous ne pouvons estimer le délai écoulé entre la mise de l'ouvrage sur le marché et sa censure le 17 décembre 1712. Les diverses réfutations produites contre lui n'étant pas non plus datées, il est difficile de déterminer leur part dans la censure – si elles sont antérieures à celle-ci – ou dans le prolongement du débat – si elles lui sont postérieures. Dans le premier cas, leurs auteurs ont pu servir d'experts au Parlement pour mesurer la fausseté des théories de Mussey.

Deux pièces sont particulièrement intéressantes. À la sortie de l'ouvrage, François de Camps (1643-1723), évêque de Mende, abbé commendataire de Signy (diocèse de Reims), numismate et historien qui s'impose progressivement au cours des années 1710 comme le défenseur de la souveraineté française contre tous ses détracteurs⁴⁰, produit une analyse cinglante de la prose de Mussey⁴¹. On ne sait si François de Camps écrit pour lui ou pour être publié, mais le propos, très construit, suggèrerait plutôt l'idée d'une

³⁷ A. DIGOT, *Éloge historique de Charles-Louis Hugo, évêque de Ptolémaïde et abbé d'Etival*, Nancy, 1843.

³⁸ A. BEAU, « Les faussaires de l'histoire lorraine », *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 11 (1982-1983), p. 127-146.

³⁹ Cette censure n'a pas empêché le livre de circuler : déjà au XVIII^e siècle, il est présent dans nombre de bibliothèques ; le Catalogue collectif de France en recense aujourd'hui une douzaine d'exemplaires.

⁴⁰ Voir par exemple la *Réponse de M. de Camps, abbé de Signy, à la Réfutation du R.P. Daniel, jésuite, contre la dissertation sur le titre de Très-chrétien donné aux rois de France et aux princes de leur sang depuis le baptême de Clovis*, Paris, 1720 ; sa *Dissertation historique du sacre et couronnement des rois de France, depuis Pépin jusqu'à Louis le Grand inclusivement*, Paris, 1722.

⁴¹ F. de CAMPS, [Analyse de *La Lorraine ancienne et moderne* de Jean Mussey], BnF, ms. fr. nouv. acq. 7429, fol. 1-53v.

publication, qui n'a pas eu lieu. Certaines formules, et notamment celle qui pointent les erreurs qui « prouvent la malignité et l'ignorance du curé de Longwi dont la personne et l'ouvrage méritent d'être flétris, sa personne par une punition corporelle et son ouvrage par le feu, de mesme que tous les libelles qui ne tendent qu'à exciter le feu de la guerre et la sédition et à séduire les peuples »⁴², tendraient à situer la rédaction de cette analyse avant la censure de décembre 1712.

Au même moment, François-Mathieu de Ballieux écrit une réplique tout aussi mordante, sous le titre de *l'Anti-Mussey*, avec l'intention probable de la publier, car le manuscrit porte la mention, sur le premier folio, « à Mr l'abbé Bignon »⁴³. Ce Jean-Paul Bignon (1662-1743), académicien, devient en 1699 Conseiller d'État et est, à ce titre, chargé de surveiller toutes les publications qui circulent dans le Royaume de France ; il sera, plus tard, Bibliothécaire du Roi⁴⁴. On ne peut déterminer si Ballieux a remis son manuscrit à la censure afin de le publier, ou seulement pour nourrir les arguments du Bureau de la Librairie contre Mussey et obtenir l'arrêt du Parlement de Paris du 17 décembre 1712. Toujours est-il que le manuscrit de Ballieux porte lui-même des traces de censure, preuve qu'il n'est pas commode, en ces années 1710, de parler de l'histoire de la Lorraine sans risquer sa réputation et sans tomber à son tour dans le piège de l'excès. Les corrections suggérées sont de deux types. D'une part, des effets de rhétorique mal venus sont supprimés : par exemple, dans l'expression « la personne sacrée de Léopold aujourd'hui regnant », « sacrée » est barré. D'autre part, le censeur souhaite aussi des citations précises ; par exemple, lorsque Ballieux rapporte que Charles Quint ne souhaitait pas qu'on établisse sa généalogie plus haut que l'empereur Rodolphe, il demande la source de cette assertion.

Les deux auteurs s'accordent à trouver *La Lorraine ancienne et moderne* sans valeur historique : « un de ces ouvrages qui méritent l'horreur et l'aversion de toutes les personnes de bon sens » selon François de Camps. Ils conspuent avec violence la fonction d'historien revendiquée par Mussey. En un temps de consolidation de la République des Lettres, Ballieux définit en effet, non sans méchanceté à l'égard de son adversaire, les critères qui permettent de rejoindre cette communauté intellectuelle internationale. Le sacerdoce et l'érudition sont deux sphères sans lien l'une avec l'autre. Aux prêtres, la pastorale et l'édification ; aux historiens, l'établissement de vérités indiscutables sur le passé. « Il me semble, écrit Ballieux, que Monsieur Mussey eut beaucoup mieux employé son temps à s'estendre sur les vérités chrétiennes qu'à s'esgarter comme il a fait que l'histoire des siècles passé en laquelle il est peu scavanter ». *L'Anti Mussey* s'achève sur un verdict sans appel : « Je rends à M. Mussey la justice qui luy est due : quoy que peu scavanter dans l'histoire il est d'ailleurs habil homme et très bon théologien. Je n'aurais rien à luy reprocher touchant sa conduite, s'il s'estoit renfermé dans les bornes de son ministère qui devroient avoir fixé son inclination à prêcher la charité à ses ouailles, et à maintenir entre eux la concorde au lieu d'y exciter souvent les procès. Le siècle si corrompu a plus besoin d'évangélistes que d'historiens »⁴⁵. La théorie politique qui sous-tend l'argumentation de Mussey ne leur a pas non plus échappé : François de Camps observe que l'auteur a voulu « flater l'ambition de la Maison de Lorraine et de quelques autres, qui pour autorizer des prétentions criminelles, et pleines d'ambition, vouloient à quelque prix que ce fut, se

⁴² *Ibid.*, fol. 3.

⁴³ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*

⁴⁴ H.-J. MARTIN, *Livres, pouvoirs et société à Paris au XVII^e siècle*, Genève, 1969, t. 2, p. 760-762.

⁴⁵ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*, fol. 49v.

faire descendre par masles des premiers Rois de l'auguste Maison de France afin d'éblouir les ignorans et les rendre favorables à leurs desseins pernicieux »⁴⁶ et qu'« on ne sauroit trop détester l'audace avec laquelle le curé de Longwi a remis au jour et taché de fortifier par des raisonnements et par des aparences de preuves, des sentimens qui meritoient un oubli éternel »⁴⁷. Et d'énumérer, en les contestant, toutes les erreurs de Mussey : les ducs de Lorraine ne descendent pas en ligne directe de Pharamond ; si Mérovée a eu un frère, ce n'est pas de celui-ci que descendent les ducs de Lorraine ; Metz n'a jamais fait partie du duché de Lorraine ; il n'y avait aucun « Lorrain » dans l'entourage de Clovis le jour de son baptême ; le duché de Mosellane n'a jamais existé puisque l'Austrasie s'est transmise « dans la même consistance » de Clovis à Pépin⁴⁸ ; le titre de « *dux* » employé par les historiens anciens ne désigne pas une souveraineté sur un territoire mais une fonction militaire. Tous ces points, essentiels dans la démonstration de Mussey pour légitimer la souveraineté lorraine, sont mis à mal par les deux réfutations.

Toutefois, la question politique occupe une place variable dans ces écrits. Pour Ballieux, elle ne paraît pas centrale et il discute plutôt la méthode et les faiblesses historiographiques de Mussey : ce dernier a fabriqué des « nouveautés », « en débandant tous les ressorts de son esprit »⁴⁹ ; tandis que pour l'abbé de Signy, elle est au cœur de la discussion : il construit sa réplique en deux parties, l'une purement méthodologique, l'autre – qui ne fait plus guère référence à Mussey – sur la souveraineté française en Lorraine⁵⁰.

Les deux auteurs, et particulièrement l'abbé de Signy, usent d'une tactique éprouvée pour réfuter Jean Mussey. Pour chaque point discuté, le propos tiré de *La Lorraine ancienne et moderne* est résumé, voire cité précisément (avec le renvoi à la page exacte), puis démonté point par point à l'aide d'historiens anciens, parfois les mêmes que Mussey : Grégoire de Tours, le continuateur de Frédegaire, les *Annales de Saint-Berthin*, la *Chronique* de Sigebert de Gembloux notamment. Il s'agit, peu ou prou, du fonctionnement de la *disputatio* ecclésiastique, fondée sur une dialectique d'arguments, autant que possible à partir des sources de l'adversaire (scripturaires, patristiques, scolastiques...) et brillamment menée depuis la fin du XVI^e siècle dans les polémiques dogmatiques, antiprotestantes ou antijansénistes. Toutes les querelles érudites du temps reposent sur cette technique que les ecclésiastiques possèdent particulièrement bien puisqu'elle fait partie des enseignements du séminaire ou des *studia monastiques*, mais ici détournés dans un but savant et profane, et non plus apologétique et religieux. Mais François de Camps apporte aussi de nouvelles preuves, en usant de la nouvelle méthode critique née avec dom Mabillon, fondateur de la diplomatique. Par exemple, pour vérifier la justesse des historiens anciens, il confronte les documents anciens, partant du principe qu'un propos répété par plusieurs sources a plus de chances d'être vrai que s'il contient des variantes ; lorsqu'il cite trois généalogies de Charlemagne (celle de Du Bouchet dans *l'Origine de la maison royale de France*⁵¹, issue d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Gall en Suisse, et celles produites par Dominici dans son *Ansberti*

⁴⁶ F. de CAMPS, *op. cit.*, fol. 2.

⁴⁷ *Ibid.*, fol. 7v.

⁴⁸ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*, fol. 15.

⁴⁹ *Ibid.*, fol. 43v.

⁵⁰ F. de CAMPS, *op. cit.* La première partie court des fol. 1 à 24 ; la seconde, des fol. 25 à 53.

⁵¹ J. DU BOUCHET, *La véritable origine de la seconde et troisième lignée de la maison royale de France, justifiée par plusieurs chroniques*, Paris, 1646.

*familia redivivae*⁵² issues l'une d'un manuscrit de Saint-Germain-des-Prés et l'autre de Saint-Symphorien de Metz), il peut démontrer que si ces trois sources de trois contextes différents affirment les mêmes filiations, elles sont incontestables⁵³. De même, les chartes utilisées par Mussey sont passées au tamis de la critique : à propos de donations d'abbayes entre Rhin et Moselle faites par le roi Dagobert à saint Cloud (Le Choley, Mettlach, Le Tholey), François de Camps en observe rigoureusement l'orthographe, qui n'est pas celle du temps du roi Dagobert, le style, qui ne correspond pas à celui des notaires du temps, enfin les sceaux, dont les motifs armoriés ne peuvent être antérieurs au XII^e siècle. Du point de vue de la critique interne, il relève des contradictions à l'intérieur de ces chartes et en termes de critique externe, le contexte est invraisemblable : ce faisceau d'indices permet d'affirmer que ces chartes font partie des « pièces fausses et apocrybes » dont Mussey a fait grand usage⁵⁴.

Les deux historiens pointent aussi du doigt le fait que Jean Mussey s'attache surtout à la lecture des historiens « contemporains » (ceux du XVI^e siècle) alors qu'il est préférable de lire les auteurs les plus proches chronologiquement des périodes étudiées⁵⁵, tels Frédegaire, Reginon de Prüm, Aubert le Mire et son *Donationum Piarum*, Siegeber de Gembloux ; « il faudrait être bien hardy pour contredire de pareilles auctorités »⁵⁶. D'ailleurs, lorsque Mussey cite les auteurs anciens, tel Grégoire de Tours, c'est toujours à travers les digests et succédanés publiés au XVI^e siècle, notamment Richard de Wassebourg, très controversé à partir de la fin du XVII^e siècle. En revanche, les historiens les plus récents éveillent en eux des sentiments ambigus : Benoît de Toul, notamment, leur paraît infiniment plus sérieux – Ballieux évoque à plusieurs reprises « l'auteur de Toul » sans le contredire – mais François de Camps, farouchement anti-Lorrain, en reconnaissant que le capucin a efficacement balayé les sornettes de Rosières et Wassebourg, et que sa méthode est beaucoup plus sûre, s'attaque ensuite violemment à lui, dans une autre analyse, où il va jusqu'à douter que l'*Origine de la très illustre maison de Lorraine* soit entièrement de la plume de ce religieux⁵⁷.

*

« Homme ignorant », « de la dernière effronterie », « d'une ignorance crasse », affabulateur sans jugement, Jean Mussey, comme le dépeignent ses détracteurs ? Si, comme l'écrit Ballieux, « un historien doit avoir trois qualités : la méthode, l'éloquence et la vérité »⁵⁸, alors il est certain que le curé longovicien, qui manque de rigueur, écrit dans un style obscur et maladroit et refuse la vérité la plus évidente, n'est pas un historien, mais un faussaire ou un rêveur nostalgique. Toutefois, les deux réfuteurs ont

⁵² M.-A. DOMINICI, *Ansberti familia rediviva, sive superior et inferior stemmatis beati Arnulfii linea*, Paris, 1648.

⁵³ F. de CAMPS, *op. cit.*, fol. 10v-11. Il s'agit de prouver que saint Cloud, fils de saint Arnould, ne s'est jamais marié et n'a pas eu d'enfant.

⁵⁴ *Ibid.*, fol. 11v-16v.

⁵⁵ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*, fol. 4-5 ; F. de CAMPS, *op. cit.*, fol. 1v : les deux auteurs critiquent notamment Nicole Gilles, auteur des *Très élégantes, très véridiques et copieuses Annales des très preux, très nobles, très chrestiens et très excellens modérateurs des belliqueuses Gaules... compilées par... Nicole Gilles jusqu'au temps de très prudent et victorieux roys Loys unziesme et depuis additionnées selon les modernes hystoriens jusques en l'an mil cinq cens et vingt*, Paris, 1525 ; ou Jacques de Guise, « le plus fabuleux de tous les auteurs » selon BALLIEUX, et mélangeant l'histoire avec les légendes arthurianes.

⁵⁶ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*, fol. 17v.

⁵⁷ F. de CAMPS, *Remarques historiques sur le livre intitulé Origine de la très illustre Maison de Lorraine, imprimé à Toul l'an 1704. Du Cabinet de Monsieur de Camps Abbé de Signy*, BnF, ms. fr. nouv. acq. 7429, fol. 114-179.

⁵⁸ F.-M. de BALLIEUX, *op. cit.*, fol. 42v.

eux-mêmes sombré dans l'excès, par désir de conformité avec les intérêts français, et au mépris, à leur tour, de la vérité historique. Ballieux n'a pas non plus passé le cap de la censure ; François de Camps, emporté par sa rhétorique visant à liquider les fondements de la souveraineté lorraine, prolonge sa réfutation de Mussey par une longue digression sur la formation du territoire lorrain, cherchant à prouver que la quasi-totalité de celui-ci était en fait sous domination française. Il n'est pas jusqu'à Nancy qui aurait été de tout temps, selon l'abbé de Signy, un fief du comté de Champagne que le duc Matthieu I^{er} aurait acquis contre les seigneuries de Lenoncourt et de Rosières-aux-Salines et où ses successeurs se seraient engagés à y faire respecter, à l'avantage des bourgeois, la coutume de Beaumont. Nancy aurait été, au Moyen Âge, du ressort du Parlement de Paris. « La souveraineté du roi sur Nanci feroit seule inférer, quand on n'auroit pas d'autre preuve, que tout le duché de Lorraine étoit de mesme sous la souveraineté de la couronne de France, car on doit être persuadé que si les ducs de Lorraine avoient eu quelque lieu dans l'étendue de leur duché, où ils eussent été souverains, ils y auroient fait leur résidence plus tost que dans un lieu où ils avoient un souverain, et où par conséquents ils étoient obligés à la soumission et à tous les devoirs et les ménagemens qui sont inséparables de la dépendance », écrit-il triomphalement⁵⁹. Rien de tout cela n'est fondé⁶⁰. Finalement, Mussey, Ballieux et l'abbé de Signy sont tous trois la preuve que l'histoire au XVIII^e siècle ne peut s'écrire sans parti-pris et sans conflit, même sous couvert de rigueur.

⁵⁹ F. de CAMPS, *op. cit.*, fol. 38.

⁶⁰ F. BOQUILLON, C. GUYON, F. ROTH, *Nancy, du bourg castral à la communauté urbaine, mille ans d'histoire*, Nancy, 2008, p. 26-35, montre au contraire que la ville est fondée par Gérard d'Alsace à partir d'un petit noyau de peuplement.